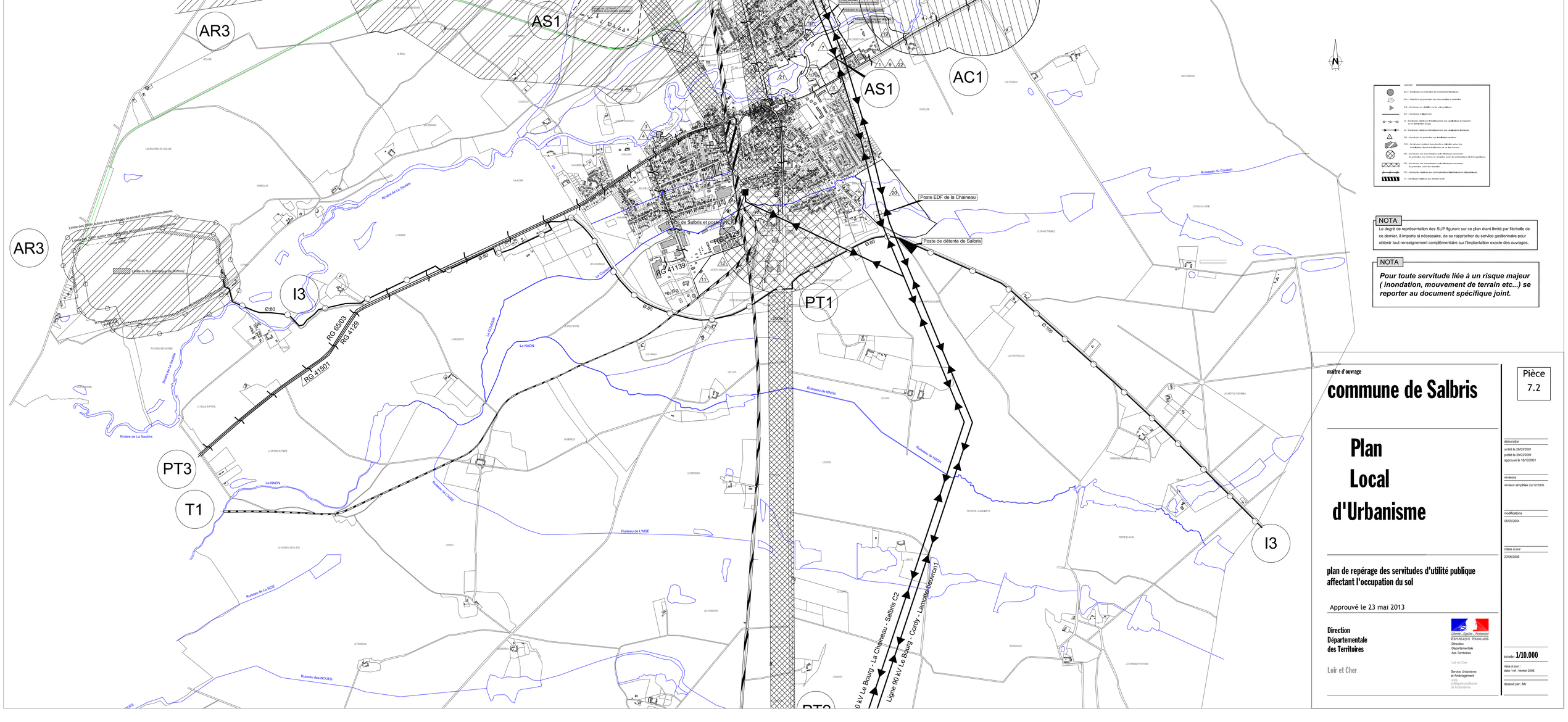

LEGENDE

AC1 - Servitudes de protection des monuments historiques

AS1 - Servitudes de protection des eaux potables et minérales

EL9 - Servitudes de visibilité sur les voies publiques

EL7 - Servitudes d'alignement

I1 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz

I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques

I5 - Servitudes de protection des installations sportives

PM3 - Servitudes résultant des prescriptions spéciales autour des installations classées implantées sur un site nouveau

PT1 - Servitudes des transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électromagnétiques

PT2 - Servitudes des transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles

PT3 - Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques

T1 - Servitudes relatives aux chemins de fer

NOTA

Le degré de représentation des SUP figurant sur ce plan étant limité par l'échelle de ce dernier, il importe si nécessaire, de se rapprocher du service gestionnaire pour obtenir tout renseignement complémentaire sur l'implantation exacte des ouvrages.

NOTA

Pour toute servitude liée à un risque majeur (inondation, mouvement de terrain etc...) se reporter au document spécifique joint.

maître d'ouvrage

commune de Salbris

Plan Local d'Urbanisme

Pièce 7.2

plan de repérage des servitudes d'utilité publique affectant l'occupation du sol

Approuvé le 23 mai 2013

Direction Départementale des Territoires

Loir et Cher

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Direction Départementale des Territoires
Loir et Cher
Service Urbanisme et Aménagement
unité politiques publiques de l'urbanisme

élaboration
arrêté le 26/03/2001
publié le 29/03/2001
approuvé le 18/10/2001

révisions
révision simplifiée 22/12/2005

modifications
06/02/2004

mises à jour
23/06/2005

échelle : 1/10.000

mise à jour
date / ref : février 2008

dessiné par : MJ